



COMMUNE DE
SAINT-PAUL DE
VENCE
(06570)
ALPES MARITIMES

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION QUARTIER NUMERO 4 : MALVAN VERSAILLES le samedi 18 février 2017

regroupant :

- le chemin du Malvan
- le chemin de Versaille
- le chemin de la Pouchounière
- le chemin des Blaquières

Étaient présents : M. le Maire, MM. Chevalier, Delord, Burger, Vado, Boukadida, Rossi (ST) Rodella (PM) Mmes Gastaud, Vincent, Collet, Hartmann

M. le maire précise qu'actuellement la commune travaille sur le budget de la commune et les budgets annexes.

Nous allons limiter l'augmentation des impôts.

À ce sujet, il nous présente la situation de notre eau et de son assainissement suite à l'augmentation de la surtaxe assainissement à 2,15 € par m²

« Dans votre quartier comme dans les autres, nous sommes confrontés aux problèmes récurrents de vitesse, de voirie, de haies non taillées.

Sachez que nous veillons et mettons tout en œuvre pour diminuer ces problèmes d'incivisme »

Questions :

- Chemin du Malvan : lors des pluies, l'eau de la route tombe dans le tout à l'égout et les tampons se soulèvent. Apparemment, ils sont mal soudés.

L'eau en dévalant prend une telle puissance qu'elle sort là où il y a une faiblesse. Alors effectivement, c'est où le tampon est le moins bien soudé que celui-ci va se soulever.

M. Rossi propose de les contrôler plus souvent car l'usure étant, les soudures cèdent.

- Existe-t-il encore des compteurs agricoles sur la commune ?

M le maire : non, mais il existe des compteurs verts.

- Concernant la nouvelle station d'épuration de Vence : est-il possible de réclamer des contrôles de qualité de l'eau tous les 6 mois ? Car, de temps en temps, l'eau est mousseuse et de mauvaises odeurs persistent.

M. le maire : nous allons réclamer effectivement une analyse complète des eaux très régulièrement.

- Qu'en est-il du directeur du service Urbanisme ?

M. le maire : il est absent !

- Serait il possible d'envisager de mettre en zone de partage la Pouchouinière et ainsi obliger à rouler à 30 km/h ?

M. Rodella : nous devons aller constater sur place la nécessité de cette demande. Tout le chemin semble beaucoup mais au moins sur la portion la plus étroite.

- Stationnement des gens du voyage sur le domaine public ?

M. Rodella : nous verbalisons régulièrement. Hier encore je l'ai fait mais nous ne pouvons être là continuellement. La commune est étendue.

Nous réalisons actuellement une campagne de sensibilisation sur le stationnement gênant.

- Chemin du Malvan : il y a un terrain appartenant à la commune et utilisé par un citoyen pour y faire des cultures et les revendre. L'endroit est sale, la haie est effondrée et pas entretenue. Ne pouvez-vous pas clôturer et contraindre ce monsieur à respecter l'environnement ?

M. le maire : je vais demander à rencontrer ce monsieur pour lui en faire part.

- Pouvez-vous nous rappeler la réglementation des feux sur la commune ?

M. Rodella :

Un arrêté préfectoral de 2012 interdit les feux de jardin et l'incinération de tous les déchets verts, sauf les cas dérogatoires :

1/ autorisation préfectorale

2/ pour les déchets issus du débroussaillage obligatoire,

3/ pour les résidus de taille des oliviers, mimosas et arbres fruitiers en gros volume

S'agissant d'un problème récurrent nous allons demander un passage supplémentaire de la CASA pour ramasser nos végétaux. Tous les dix jours au lieu tous les quinze jours en période de taille ! Les deux containers tous les quinze jours ne sont pas suffisants.

- Les sentiers communaux, sont ils praticables ?

Nous nous attachons à les laisser ouverts et les entretenir. Certains ont été "réquisitionnés" par des riverains. Nous essayons de régulariser cela ! A l'Office de tourisme de SPDV, ils sont répertoriés.

- Où en est le rond-point Leclerc ?

Le rond-point n'est pas sur SPDV, cependant il empiète sur la route des Serres. Les travaux avancent.

- Cheminement piétonnier sur RD/ rond-point des 4 chemins est en cours. Il est réclamé au CD06 depuis deux ans!

L'angle d'entrée sur la Pouchouinière est dangereux car il nous oblige à trop ralentir. M. Rossi a fait part du problème au service du CD06, ils ont répondu qu'il était aux normes. Mais il va renouveler sa demande.

- Il subsiste un entrepôt particulièrement laid au bout du chemin du Malvan, que faire ?

M. le Maire : ce terrain est sur la commune de Cagnes-sur-Mer, je vais leur adresser un courrier.

- Chemin du Malvan : la signalisation horizontale a disparu par endroit

M Rossi : nous allons faire le nécessaire.

- Avec la loi Alur, le morcellement parcellaire des terrains pour accueillir des caravanes a permis d'augmenter leur nombre. Que pouvez-vous faire ?

Nous y réfléchissons dans le cadre de la révision du PLU.

- Concernant la taxe sur les terrains non bâtis, compte-tenu que notre PLU a été annulé et que nous sommes soumis au POS, cette mesure ne devrait pas s'appliquer sur les propriétaires pour l'année 2017 ?

M. le maire : effectivement il vous appartient de faire une réclamation aux services fiscaux!

- La fibre optique : Les armoires sont installées et la fibre en cours de déploiement.

- Nous avons été publiquement attaqués concernant le goudronnage de l'impasse du Nouguier, des Saules?

M. le maire. C'est un problème de foncier sur un domaine privé nous allons examiner votre requête lors d'un rdv en mairie.

En l'absence d'autres questions, la réunion est close à 11 h 45